96331.1940

20	15-07-1996		13	1		
NAT	Date du dépôt	No.	P.	U.	D.	A.1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : CHAREX S.A.

Forme juridique : SA SOCIETE ANONYME
Adresse : Rue de la Source No : 84 Bte : 3
Code postal : 1060 Commune : SAINT-GILLES
Registre : RC Commune : BRUXELLES No : 517151

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 435.439.730 |

DATE | 22/03/94 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 28.06.96 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/95 | au | 31/12/95 |

Exercice précédent du | 01/01/94 | au | 31/12/94 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : OUI XXXXXX *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

GHEYSENS
Rue de la Source 84
1060 SAINT-GILLES
Marie-Therèse
ADMINISTRATEUR DELEGUE
BELGIQUE
Debut mand.: Fin mandat :

VANNESTE
Gehuchtstraat 21
1640 SINT-GENESIUS-RODE
Rene
ADMINISTRATEUR
BELGIQUE
Debut mand.: Fin mandat :

DEVAUX
Gehuchtstraat 21
1640 SINT-GENESIUS-RODE
Véronique
ADMINISTRATEUR
BELGIQUE
Debut mand.: Fin mandat :

(éventuellement suite page)

Nombre total de pages déposées : 13 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : VKT7, VKT11.

Signature (nom et qualité) Signature (nom et qualité)

Marie-Therèse GHEYSENS
Administrateur délégué.

* Biffer ce qui ne convient pas.

96331.1941

TVA	435.439.730	A.1bis.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels (1) a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises (2) ?..... : OUI / XXX

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession, domicile (3) de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Code lié à la nature de la mission (A, B, C et/ou D) (*)
DEFOORT & C° SPRL Boulevard Belgica 35 BE 1080 BRUXELLES Represente par :	211673N94	A B C

(*) Codes à utiliser le cas échéant :
- A. Tenue des comptes de l'entreprise (4)
- B. Etablissement des comptes annuels (4)
- C. Vérification de ces comptes
- D. Correction de ces comptes.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

---

(1) Articles 78, 1o et 2o et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
(2) Article 80, alinéa 2, 1o des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
(3) Adresse complète (rue, numéro de l'immeuble et de la boite postale éventuelle, code postal, commune).
(4) Mention facultative.

96331.1942

TVA	435.439.730	A2.

1.BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précéd.
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	56466634	46705787
I. Frais d'établissement.	20	169292	195600
II. Immobilisations incorporelles (ann. I,A). .	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I,B) . .	22/27	56297342	46510187
A. Terrains et constructions	22	55763382	45798241
B. Installations, machines et outillage . .	23		
C. Mobilier et matériel roulant . . .	24	533960	711946
D. Location-financement et droits similaires .	25		
E. Autres immobilisations corporelles . .	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II).	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	432240	1282569
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution. .	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution . . .	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	359593	229952
A. Créances commerciales	40	240000	54500
B. Autres créances	41	119593	175452
VIII. Placements de trésorerie (ann. II) . . .	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	19925	1010273
X. Comptes de régularisation.	490/1	52722	42344
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	56898874	47988356

96331.1943

TVA	435.439.730	A3.

	Codes	Exercice	Exercice précéd.
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	20880678	23952857
I. Capital (ann. III)	10	30000000	30000000
A. Capital souscrit	100	30000000	30000000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	248271	311680
A. Réserve légale	130	58043	58043
B. Réserves indisponibles.	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	190228	253637
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée. (-)	141	(9367593)	(6358823)
VI. Subsisdes en capital.	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII.A. Provisions pour risques et charges (ann.IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	36018196	24035499
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V).	17	20000000	
A. Dettes financières	170/4	20000000	
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0	20000000	
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	16018196	24008619
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.	42		
B. Dettes financières	43	12076006	7000000
1. Etablissements de crédit.	430/8	12076006	7000000
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1162692	154828
1. Fournisseurs	440/4	1162692	154828
2. Effets à payer.	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	2779498	16853791
X. Comptes de régularisation.	492/3		26880
TOTAL DU PASSIF	10/49	56898874	47988356

96331.1944

TVA	435.439.730	A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précéd. (en francs)
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires — mentions	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers — facultatives	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif) .	70/61	1106743	70246
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) . . . . . (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . . (-)	630	(3148435)	(2156946)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales . (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation . . . . (-)	640/8	(272685)	(187624)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . (+)	649		
Bénéfice d'exploitation. . . . . (+)	70/64		
Perte d'exploitation . . . . . (-)	64/70	(2314377)	(2274324)
II. Produits financiers.	75	30498	4812
Charges financières. . . . . (-)	65	(788300)	(481338)
Bénéfice courant avant impôts . . . . . (+)	70/65		
Perte courante avant impôts . . . . . (-)	65/70	(3072179)	(2750850)
III. Produits exceptionnels	76		321471
Charges exceptionnelles. . . . . (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts . . (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts. . . (-)	66/70	(3072179)	(2429379)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés . . . . . (+)	780		
Transferts aux impôts différés . . . . . (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat . . . . (-)(+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67		
Perte de l'exercice . . . . . (-)	67/70	(3072179)	(2429379)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées. . (+)	789	63409	63409
Transferts aux réserves immunisées . . . (-)	689		(317046)
Bénéfice de l'exercice à affecter . . . (+)	(70/68)		
Perte de l'exercice à affecter . . . (-)	(68/70)	(3008770)	(2683016)

96331.1945

TVA	435.439.730	A.5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précéd. (en francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter. . . . . (-)	69/70	(9367593)	(6358823)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter . . .	70/68		
Perte de l'exercice à affecter. . . (-)	68/70	(3008770)	(2683016)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent. .	790		
Perte reportée de l'exercice précédent . (-)	690	(6358823)	(3675807)
B. Prélèvements sur les capitaux propres . .	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres . . (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission . .	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter. . . . . (-)	693		
2. Perte à reporter	793	9367593	6358823
E. Intervention d'associés (propriét.) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer . . . . . (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

96331.1946

TVA	435.439.730	A.6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en Francs)	Codes	(en Francs)	Codes	(en Francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	3000000	8159	48779507	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	12893267	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits. (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre. (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	3000000	8199	61672774	8395	0
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers.			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259	0	8455	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)						
Au terme de l'exercice précédent	8069	3000000	8269	2269320	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.	8079		8279	3106112	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, desaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transferes d'une rubrique à une autre. (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	3000000	8329	5375432	8525	0
d) MONTANTS NON APPELES (-)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice. (+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139	0	8339	56297342	8565	0

96331.1947

TVA	435.439.730	A.8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent.	8700	30000000	xxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice:			
- Au terme de l'exercice	8701	30000000	xxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions au porteur, sans valeur nominale.		30000000	30000

	Codes	1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871	0	0

	Codes	1 Montant du capital détenu (en francs)	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre. .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation . .	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre. .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs).	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même. . . .	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

96331.1948

TVA	435.439.730

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1 échéant dans l'année	2 ayant > 1 an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891			20000000

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 Les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entrep.
Dettes financières	892		12000000
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement,..	89		12000000
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer.	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts.	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes.	905		
TOTAL	906		12000000

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes echues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

96331.1949

TVA	435.439.730	A.10.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, en francs, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen de personnel	9090	
2. Frais du personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales.	622	
d) Autres frais de personnel	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts.	9126		
B. Intérêts portés à l'actif.	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier cinstituées(+), utilisées et reprises(-) (+)(-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice	
		pour sûreté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	28021172	
.. montant de l'inscription.	917	12000000	
. Gage sur fonds de commerce			
.. montant de l'inscription.	918		
. Gage sur d'autres actifs			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :.			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

96331.1950

4. RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation XXXXX (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence (positivement) (négativement) le résultat avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats XXX (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement son immédiatement pris en charge sauf les frais qui sont portés à l'actif :

96331.1951

TVA	435.439.730	A.13.

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration XXXXX (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill XXXXX (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles XXXXX (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max		Taux en % Frais accessoires Min - Max	
1.Frais d'établissement	L	NR	20,00			
2.Immobilisations incorporelles . .						
3.Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux . . . . . (*)	L	NR	3,00	10,00	10,00	10,00
4.Installations, machines et outill. (*)	L	NR	20,00		100,00	
5.Matériel roulant. . . . . (*)	L	NR	20,00		20,00	
6.Matériel de bureau et mobilier . (*)	L	NR	20,00		100,00	
7.Autres immobilisations corporelles .						

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après 31/12/83: F.

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

TVA	435.439.730	A.14.

Immobilisations financieres :

Des participations XXXXX (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

Dettes :

Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'interêt anormalement faible; dans l'affirmative ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : F.